

Complément Indemnitare Annuel Campagne du CIA 2023 Ce qu'il faut savoir

Le versement du CIA de l'année 2023 interviendra sur la paye du mois de juillet 2024. Le CIA est un dispositif annuel non-reconductible lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir des agents et à la reconnaissance de leur valeur individuelle ou collective. Il s'ajoute à l'Indemnité mensuelle des fonctionnaires, de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pour former le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Il est commun à l'ensemble des fonctionnaires du ministère à l'exception des corps paramédicaux.

Les montants de référence et maximums, et les taux de construction budgétaire sont les suivants :

CORPS	Montant de référence (en Euros)	Taux de construction budgétaire * (en Euros)	Montant maximum		
			Groupes	Adm. Centrale	Services Extérieurs
Attachés	1500	2000	G1	7110	6390
			G2	6300	5670
			G3	4860	4500
			G4	3890	3600
Secrétaires administratifs	900	1050	G1	2680	2380
			G2	2445	2185
			G3	2245	1995
Adjoints administratifs	620	700	G1	1350	1260
			G2	1320	1200
Ingénieurs civils de la Défense	1500	2000	G1	6390	
			G2	5670	
			G3	4500	
			G4	3600	
Techniciens supérieurs d'études et de fabrications	900	1050	G1	2680	
			G2	2445	
			G3	2245	
Agents techniques du ministère de la défense	620	700	G1	1260	
			G2	1200	



CORPS	Montant de référence (en Euros)	Taux de construction budgétaire * (en Euros)	Montant maximum		
			Groupes	Adm. Centrale	Services Extérieurs
Conseillers techniques de service social	1500	2000	G1	4860	4500
			G2	3890	3600
Assistants de service social	1250	1600	G1	3615	3440
			G2	3015	2700
Infirmiers de la défense	1250	1600	G1	1915	1705
			G2	1775	1570
Conservateurs du patrimoine	1850	2400	G1	8280	
			G2	7110	
			G3	6080	
			G4	5550	
Conservateur général	2400	3000	G1	7470	
			G2	6880	
Conservateur des bibliothèques	1500	2000	G1	6000	
			G2	5550	
			G3	5250	
Bibliothécaires	1000	1600	G1	5250	
			G2	4800	
Chargés d'Etudes Documentaires	1500	2000	G1	5670	
			G2	4800	
			G3	4200	
Bibliothécaire assistant spécialisé	900	1050	G1	2280	
			G2	2040	

**Pour mémoire, le taux de construction budgétaire permet de définir l'enveloppe globale attribuée à chaque employeur en fonction de son effectif dans chaque corps.*

La CFTC Défense rappelle que le CIA est notifié à l'agent par une lettre individuelle d'information et qu'il est attribué en fonction des critères d'évaluation du CREP et des orientations stratégiques de chaque employeur. A ce titre, **il ne peut être inférieur en principe au montant de référence** lorsque la totalité des objectifs du CREP ont été atteints sans mention restrictive. Son montant peut être fixé par l'employeur **entre le montant de référence et le plafond réglementaire du groupe IFSE** en cas de dépassement d'objectifs ou de service exceptionnel.

Une décision exceptionnelle de non-attribution de CIA doit être dûment justifiée et peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le montant du CIA peut être **proratisé pour une durée d'affectation réduite sur un poste ou pour une activité à temps de travail partiel, inférieure à 80 %, à l'exception des temps partiels thérapeutiques.**



@federationcftcdefense



@CFTC_Defense



cftc-defense

**N'hésitez pas à vous rapprocher de votre
délégué CFTC de proximité ou à nous
joindre par mél :
cftcdefense@gmail.com**